

Service  
de  
Santé

Ambulance Militaire

39<sup>me</sup> et 39<sup>me</sup> Reg<sup>t</sup> de ligne 3<sup>me</sup> Bataillon

Bon pour deux douzaines d'œufs pour  
la Sub<sup>e</sup> des Plumes de la dite amb<sup>e</sup>

Villa-Ceal le 17 juillet 1812

N<sup>o</sup> 13<sup>o</sup>

Musical  
B

Donné par  
off. de Santé  
B

Service  
de  
Santé

ambulance Militaire

3<sup>me</sup> et 5<sup>me</sup> Reg<sup>t</sup> de ligne 3<sup>me</sup> Bataillon

Bon pour Cert. ration Paris pour la Sub-  
de trente jours Blessé guéri infirmier et un Off<sup>ier</sup>

Villa. Reval le 17 juillet 1852

103<sup>o</sup>

Musical  
C

Darrigade  
app. J. L. L.

Servie  
de,  
Sante

ambulance Militaire

3<sup>me</sup> Bat<sup>on</sup> de gen<sup>d</sup> =

Bon pour dix rations de <sup>un</sup> demi douzain  
d'œufs, et un quart de livre de Chocolat,  
pour la sub<sup>e</sup> des gardiens Blessés

Villa Real le 18 juillet 1812

Darrigade  
off. <sup>de</sup> Sante

Servie  
de  
Santé

Ambulance Militaire

39<sup>me</sup> et 59<sup>me</sup> Reg<sup>t</sup> de ligne 3<sup>me</sup> Bat<sup>on</sup>

Bon pour Cent-tation de six et deux  
jours, ainsi d'après pour la sub<sup>e</sup> ses Blessures  
de la dit<sup>e</sup> amb<sup>e</sup>

Villa-Real le 19 juillet 1812

N. B.

J. B. de la Cruz

Musical  
C

Servier  
de  
Sous-  
Lieutenant

ambulance Militaire

39<sup>me</sup> et 59<sup>me</sup> Reg<sup>t</sup> de ligne ne Bas<sup>on</sup>

Bon pour quatre vingt, quatre-vingt-cinq et  
deux jours d'absence, pour le service en  
Bretagne et la Tête d'Armée

n. p.

Musical  
&

Nilla-real le 22 juillet 1792

L'arrêté de  
M. de la Roche